

Bretagne, Morbihan, Pluvigner, Parc Saint-Michel

Pluvigner, parc Saint-Michel

Sous la direction de

Adrien Etienvre

Inrap Grand Ouest,
Avril 2024



Bretagne, Morbihan, Pluvigner, Parc Saint-Michel

Pluvigner, parc Saint-Michel

sous la direction de
Adrien Etienvre

par
Adrien Etienvre

avec la collaboration de
Alexandre Mahé
Vincent Pommier
Agnès Chéroux

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Avril 2024

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thésaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription avec extrait cadastral
19	Projet scientifique d'intervention
22	Arrêté de désignation

II. Résultats

27	1. Cadre de l'intervention
27	1.1. Introduction
29	1.2. Contexte géographique, topographique et géologique
32	1.3. Contexte archéologique
33	1.4. Méthodologie et moyens mis en œuvre
35	2. Description des résultats
36	2.1. Des structures modernes
37	2.2. Étude du mobilier archéologique
37	2.2.1. Mobilier numismatique (Adrien Etienvre, Inrap)
38	3. Synthèse et conclusion
39	Bibliographie
40	Table des illustrations

III. Inventaires techniques

42	Inventaire des faits archéologiques
42	Inventaire du mobilier archéologique
42	Inventaire des documents graphiques
43	Inventaire des documents photographiques



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Pluvigner

Adresse ou lieu-dit
Parc Saint-Michel

Codes

Code INSEE
56177

Numéro d'opération archéologique
056388

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Lambert 93
x : 250 355
y : 6 759 060

IGN 69
z : 87 m NGF

Références cadastrales

Commune
Pluvigner

Année
2024

Section(s)
I

Parcelle(s)
595 et domaine public

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement
Non communiqué

Propriétaire du terrain
Commune de Pluvigner
Place Saint-Michel
56330 Pluvigner

Références de l'opération
Numéro de l'arrêté de prescription
2023-286
en date du 29 août 2023

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
2024-006
en date du 11 janvier 2024

Numéro du projet Inrap
D150282

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement
Commune de Pluvigner
Place Saint-Michel
56330 Pluvigner

Nature de l'aménagement
Aménagements urbains

Opérateur d'archéologie
INRAP Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération et organisme de rattachement
Adrien Etienvre

INRAP Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain
Préparation
22 janvier 2024

Fouille
29 au 31 janvier 2024

Post-fouille
février à avril 2024

Surface du projet d'aménagement
750 m²

Surface soumise à prescription :
750 m²

Surface accessible
750 m²

Surface ouverte
107,92 m²

fouillée par rapport au projet
14,4 %

Profondeur de tranchées (hors sondages profonds et fouille des structures)
minimum : 0,30 m
maximum : 0,75 m

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique et Épipaléolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Chalcolithique
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - ☐ La Tène (second Âge du Fer)
- ☐ Antiquité romaine (gallo-romain)
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - ☐ Bas-Empire (de 285 à 476)
- ☒ Époque médiévale
 - ☐ haut Moyen Âge
 - ☒ Moyen Âge
 - ☐ bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
- ☒ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☒ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ☐ Parcellaire

Mobilier

- nb
- ☐ Industrie lithique
 - ☐ Industrie osseuse
 - ☐ Céramique
 - ☐ Restes
 - ☐ Végétaux
 - ☐ Faune
 - ☐ Flore
 - ☐ Objet métallique
 - ☐ Arme
 - ☐ Outil
 - ☐ Parure
 - ☐ Habillement
 - ☐ Trésor
 - ☒ Monnaie
 - ☐ Verre
 - ☐ Mosaïque
 - ☐ Peinture
 - ☐ Sculpture
 - ☐ Inscription
 - ☐ Tuiles, fragment de marbre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acq. des données
- ☒ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Barracand, SRA	Conservatrice chargée de la gestion du Morbihan	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Suivi scientifique Inrap
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Suivi scientifique Inrap
Adrien Etienvre, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Barracand, SRA	Conservatrice chargée de la gestion du Morbihan	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistante administrative	Planification des personnels
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique, région Bretagne	Logistique
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Gestion du matériel

Autres intervenants

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion, conservation et versement du mobilier archéologique
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Catalogage et recherches documentaires

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charier	Entreprise de terrassement	Mise à disposition de la pelle

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Adrien Etienvre, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Responsable scientifique
Alexandre Mahé, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, relevés, photos
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Adrien Etienvre, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Coordination scientifique, étude, synthèse, rédaction, illustrations
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levés topographiques
Agnès Chéroux, Inrap	Dessinatrice - Infographe	PAO

Notice scientifique

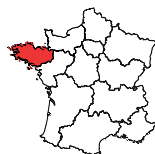
Le diagnostic archéologique mené dans la zone sud du parc Saint-Michel sur la commune de Pluvigner (Morbihan), malgré un contexte favorable avec la présence de l'ancienne chapelle Saint-Michel figurée sur le cadastre napoléonien, n'a pas permis de mettre au jour de vestiges archéologiques particuliers.

Aucune trace de la chapelle, détruite en 1894, n'a effectivement été retrouvée ; ni aucun élément pouvant attester de la présence d'un probable cimetière situé à proximité de l'édifice religieux.

État du site

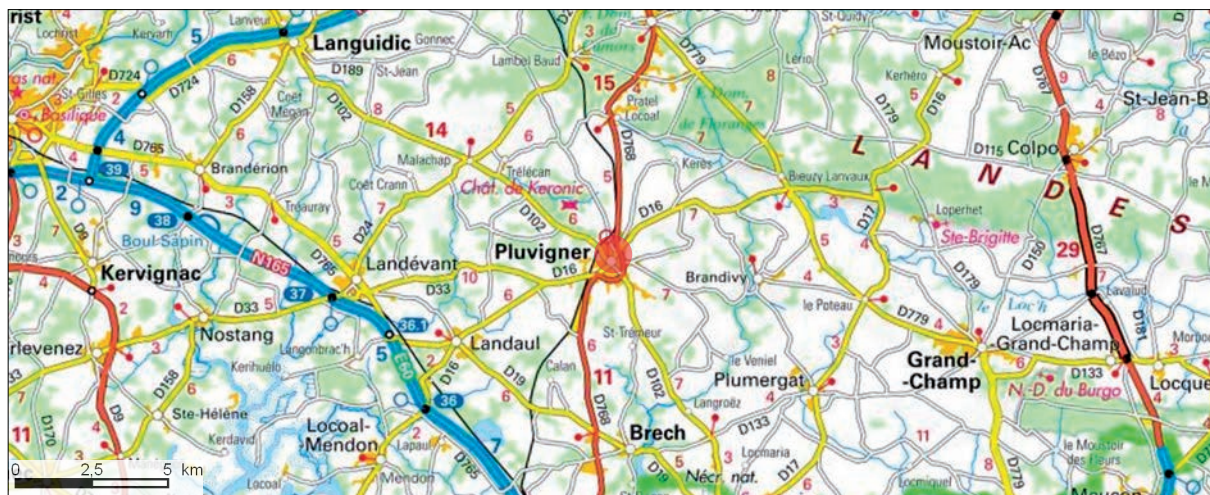
Sur l'emprise du diagnostic archéologique, 3 tranchées ont été ouvertes. Elles ont toutes été rebouchées à l'issue de l'opération archéologique.

Localisation de l'opération



Bretagne
Morbihan (56)
Pluvigner
Parc Saint-Michel
Cadastre - 2024
Parcelle I - 595 et domaine public

SCR : Lambert 93
X : 250 355
Y : 6 759 060
Z : 87 m NGF

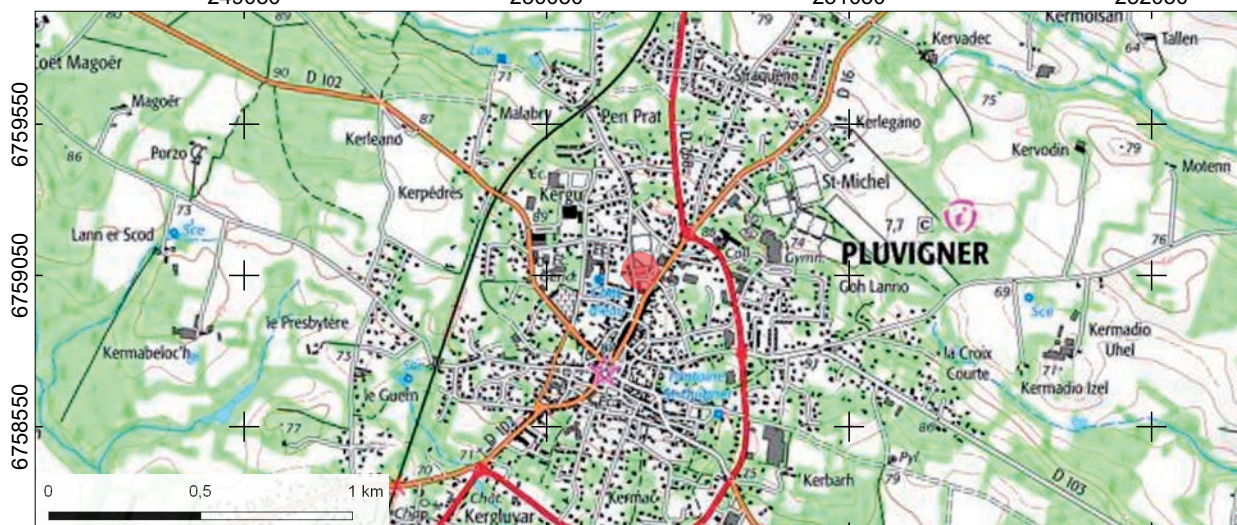


249050

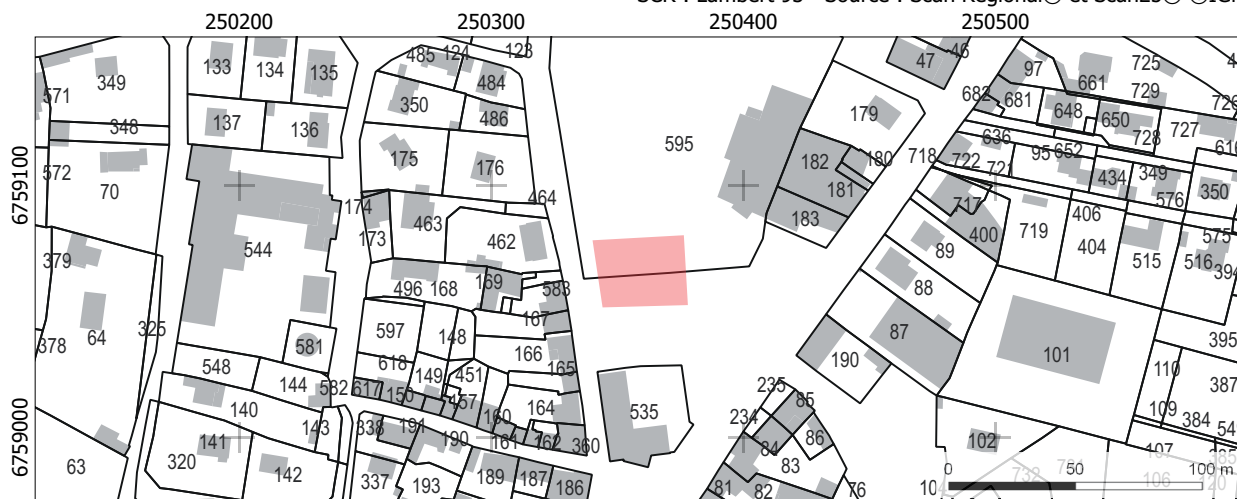
250050

251050

252050



SCR : Lambert 93 - Source : Scan Régional® et Scan25® ©IGN



emprise prescrite de l'opération ● localisation de l'opération

SCR : Lambert 93 - Source : BD Parcellaire® ©gouv.fr



Arrêté de prescription avec extrait cadastral



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Hélène PIOFFET-BARRACAND
Poste : 02 99 84.59.00
helene.pioffet-barracand@culture.gouv.fr
Réf. : 2023/HPB/VC/345

DISO 282

COURRIER RECU LE
3943
04 SEP. 2023
INRAP GO

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 29 août 2023

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : Pluvigner, parc Saint-Michel (56)

PJ : arrêté n° 2023-286

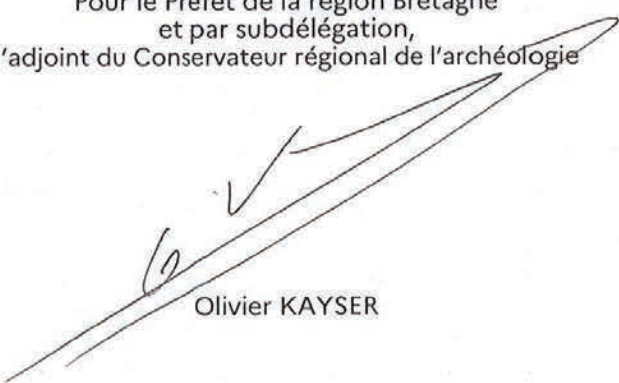
Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Commune de Pluvigner
Place Saint-Michel
56330 PLUVIGNER

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique habilité dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2023-286 du 29 août 2023

ARRÊTÉ n° 2023-286 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté en date du 22 août 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 23 août 2023 présentée par la commune de Pluvigner, représentée par Mme Diane HINGRAY, relatif au projet artistique sur un terrain situé parc St Michel à Pluvigner, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 23 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet se situe à l'emplacement de l'ancienne chapelle St Michel ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : PLUVIGNER

Lieu-dit : parc St Michel

Cadastre : section : I parcelles : 595
domaine public

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 750 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

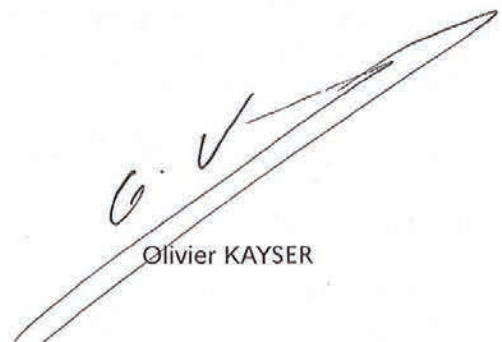
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de Pluvigner, au Conseil départemental du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 29 août 2023

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

Commune de Pluvigner, Place Saint-Michel, 56330 PLUVIGNER
CD 56
INRAP

Copie :

Préfecture du Morbihan



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2023-285
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Région :	Bretagne		
Département :	MORBIHAN		
Commune :	PLUVIGNER		
Lieu-dit :	parc St Michel		
Cadastre :	section : I	parcelles : 595	
	domaine public		
pétitionnaire : commune de Pluvigner représentée par Mme Diane HINGRAY			

Emprise du diagnostic archéologique : 750 m²

Contexte archéologique :

La demande anticipée de prescription intervient dans le cadre du développement de l'action culturelle de la commune de Pluvigner. A cet effet, le sud du parc Saint-Michel, où se situait historiquement la chapelle St Michel, doit faire l'objet d'aménagements urbains. Le programme prévoit la matérialisation du plan au sol de l'ancienne chapelle.

Figurée sur le cadastre ancien, elle est décrite par l'érudit L. Rosenzweig en 1863. Elle pourrait dans son état initial être romane (présence de petits moellons, arc triomphal en plein cintre). Son plan peut être comparé à plusieurs églises d'Ille-et-Vilaine. Elle est finalement détruite en 1894.

Compte tenu de ces éléments un diagnostic archéologique est prescrit en préalable au projet.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges maçonnés ou non mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse de 3m jusqu'à l'apparition du substrat). Si les sondages mettent en évidence des structures archéologiques et / ou une stratification, des tests minutieux seront réalisés afin de pouvoir déterminer la nature des vestiges rencontrés (épaisseur, stratification, complexité), ainsi que leur étendue spatiale.

Des fenêtres pourront être réalisées afin de cerner l'étendue et la densité des vestiges, de les caractériser et / ou de les échantillonner. Les vestiges seront échantillonnés par type de structure et / ou niveau d'occupation.

En cas de découverte de sépultures, des tests seront réalisés afin de caractériser ces dernières et de préciser leur densité d'implantation ainsi que leurs cotes d'apparition.

Que des vestiges soient découverts ou non, il importera de décrire les formations superficielles et le substrat, en particulier les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser ou non la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques. Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, géographique et historique (cadastres anciens notamment).

Fait à Rennes, 29 août 2023

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Projet scientifique d'intervention



Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Ref : MB/TA/EC/2023/2112

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 196 998 3285 4

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
« PLUVIGNER (56), PARC SAINT-MICHEL »

Cesson-Sevigné, le 09/11/2023

Opération : D150282 – Arrêté n° 2023-286

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d' accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 4 septembre 2023 portant sur le diagnostic dénommé « PLUVIGNER (56), PARC SAINT-MICHEL » sur la commune de Pluvigner dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 21 septembre 2023.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex

T. +33 (0)2 23 36 00 40
F. +33 (0)2 23 36 00 50

inrap.fr

Diagnostic archéologique D150282 PLUVIGNER (56), PARC SAINT-MICHEL

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Pluvigner		
Lieu-dit	PARC SAINT-MICHEL		
Cadastre	Pluvigner : I 595 domaine public		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2023-286	04-09-2023	750 m²	21/09/2023	09/11/2023
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2023-286, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

• Responsable d'opération pressenti :

A déterminer ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

• Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	4 jours	2 jours	Tractopelle	2 jours	1 jour
Technicien	3 jours		Transfert	1	

• Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	5 jours	5 jours	Pelle sur chenilles		
Technicien	5 jours	3 jours	Tractopelle	2 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours	Transfert		
Spécialiste (Anthropologue)	3 jours	5 jours			
Spécialiste (Mobilier)		4 jours			
Topographe	2 jours	2 jours			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
8 jours	7 jours	Janvier 2024

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu ^{pc}



Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2024-006 du 11 janvier 2024

**Arrêté n° 2024-006 modifiant l'arrêté n° 2023-390
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2023-286**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté en date du 20 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU l'arrêté n° 2023-286 du 29 août 2023 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser au lieu-dit « parc St Michel », PLUVIGNER (56) ;

VU l'arrêté n° 2023-390 en date du 12 décembre 2023 portant désignation du responsable scientifique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le nom du responsable d'opération.

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté n° 2023-390 du 12 décembre 2023 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2023-286 est modifié comme suit :

M. Adrien ETIENVRE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2023-286, n° d'opération : 6388.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Adrien ETIENVRE.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2024

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal stroke extending to the right.

Elena PAILLET

Destinataire :

M. Adrien ETIENVRE

II. Résultats

1. Cadre de l'intervention

1.1. Introduction

Le projet de réaménagement urbain de la zone sud du parc Saint-Michel sur la commune de Pluvigner (Morbihan) a conduit le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique. Le projet, d'une surface de 750 m², se situe effectivement dans un secteur archéologique sensible en raison de la présence de la chapelle Saint-Michel figurée sur le cadastre napoléonien de 1839 (**Fig. 1** et *infra* **Fig. 11**).

L'objectif de l'opération était de vérifier la présence de vestiges archéologiques sur l'emprise du projet, de caractériser leur nature, de les dater, de déterminer leur étendue ainsi que leur degré de conservation. L'ensemble de ces informations devait permettre d'apprécier l'intérêt des vestiges mis au jour, afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.



Fig. 1 Vue du terrain diagnostiqué depuis le nord-ouest © Adrien Etievre, Inrap

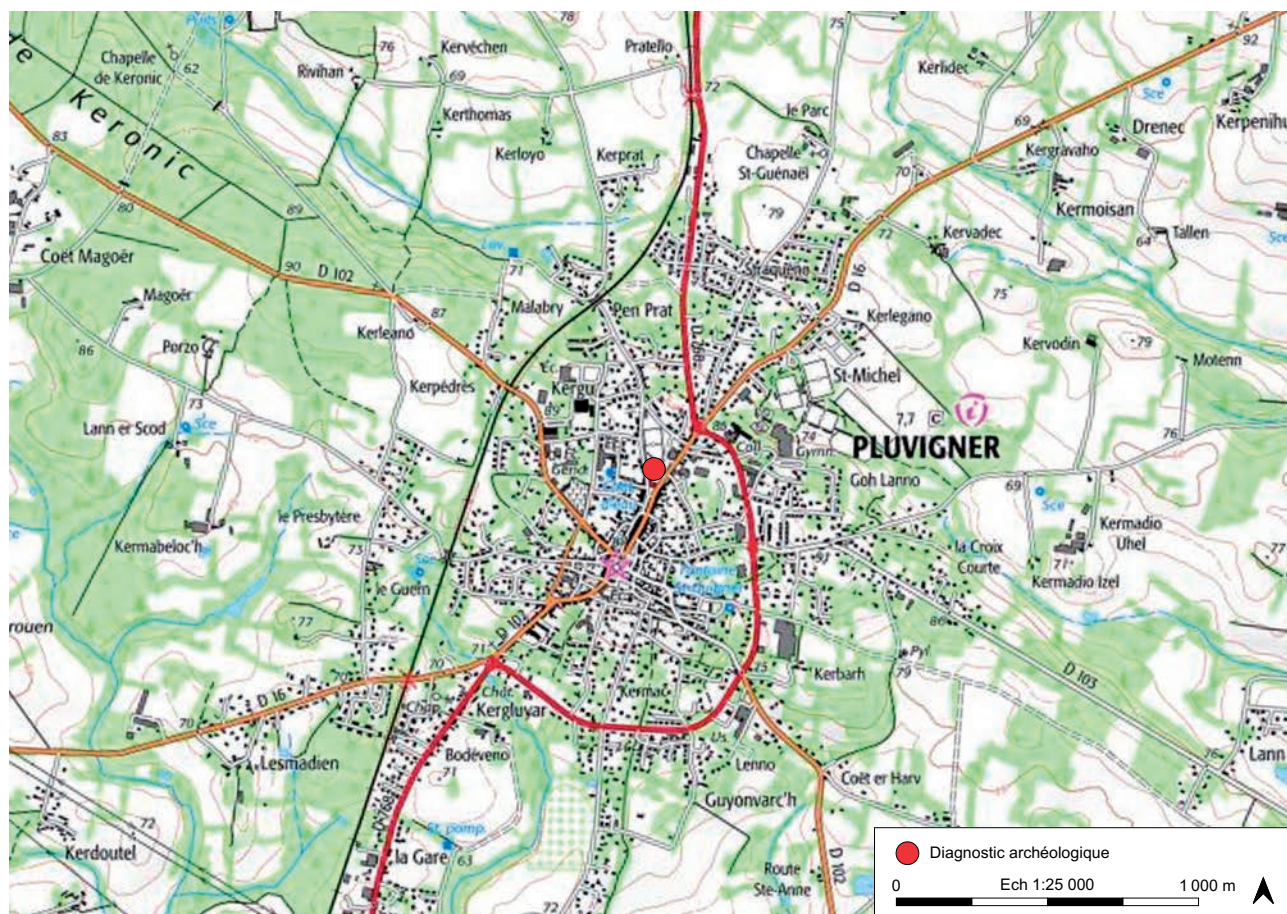


Fig. 2 Localisation du diagnostic sur fond de carte IGN 1/25 000 © Adrien Etiennev, Inrap



Fig. 3 Photographie aérienne actuelle © IGN

1.2. Contexte géographique, topographique et géologique

L'opération de diagnostic se situe en centre bourg de Pluvigner (Morbihan), dans la zone sud du parc Saint-Michel implanté immédiatement au nord de la Mairie (Fig. 2 et Fig. 3).

La zone d'étude est un terrain relativement plan situé à environ 87 m NGF. Une légère déclivité est visible dans la partie nord de l'emprise et correspond vraisemblablement à la limite sud de l'ancien terrain de sports de la commune qui a occupé cet espace des années 1960 aux années 2010/2015 (Fig. 4).



Fig. 4 Photographie aérienne de 2011 © IGN

Un examen des photographies aériennes datant des années 1950 révèle également que des baraquements temporaires ou des maisons préfabriquées ont été installés dans la partie ouest de l'emprise afin de pallier au manque de logement dans l'après-guerre (**Fig. 5**).

Fig. 5 Photographie aérienne des années 1950

© IGN



La carte géologique éditée par le BRGM indique que le secteur de l'étude repose sur des formations de granite de Sainte-Anne-d'Auray à grain fin-grossier et de porphyroïde à biotite et phénoblastes sub-automorphes de feldspath (**Fig. 7**). Sur le terrain nous avons pu constater que le substrat, composé de blocs de granite plus ou moins altérés mélangés avec du sable orangé, apparaît entre 0,30 et 0,75 m de profondeur. Une interface, composée d'un sédiment argileux gris mélangé à du substrat remanié est présente localement (**Fig. 6** et **Fig. 8**).

Fig. 6 Vue de la tranchée 3 depuis l'est

© Adrien Etienvre, Inrap



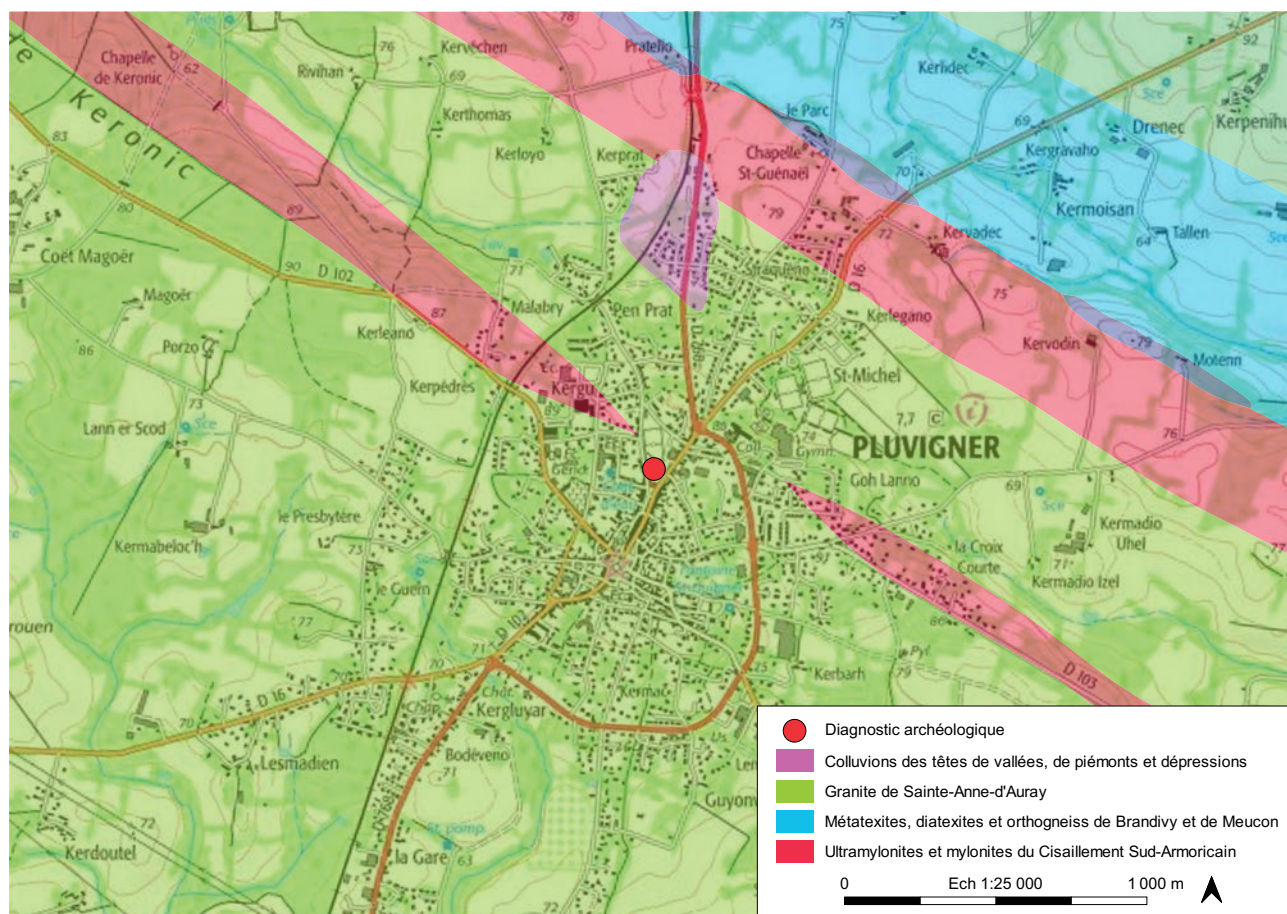


Fig. 7 Carte géologique au 1/25 000 © BRGM

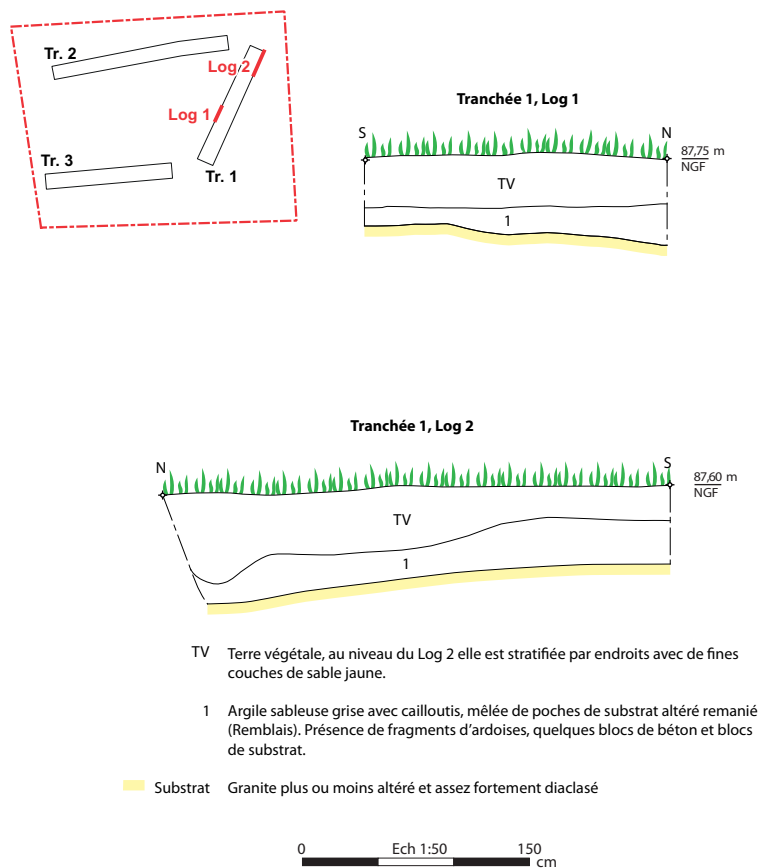


Fig. 8 Photographies et relevés en coupe des Log 1 et 2 de la tranchée 1 © Alexandre Mahé, Inrap

1.3. Contexte archéologique

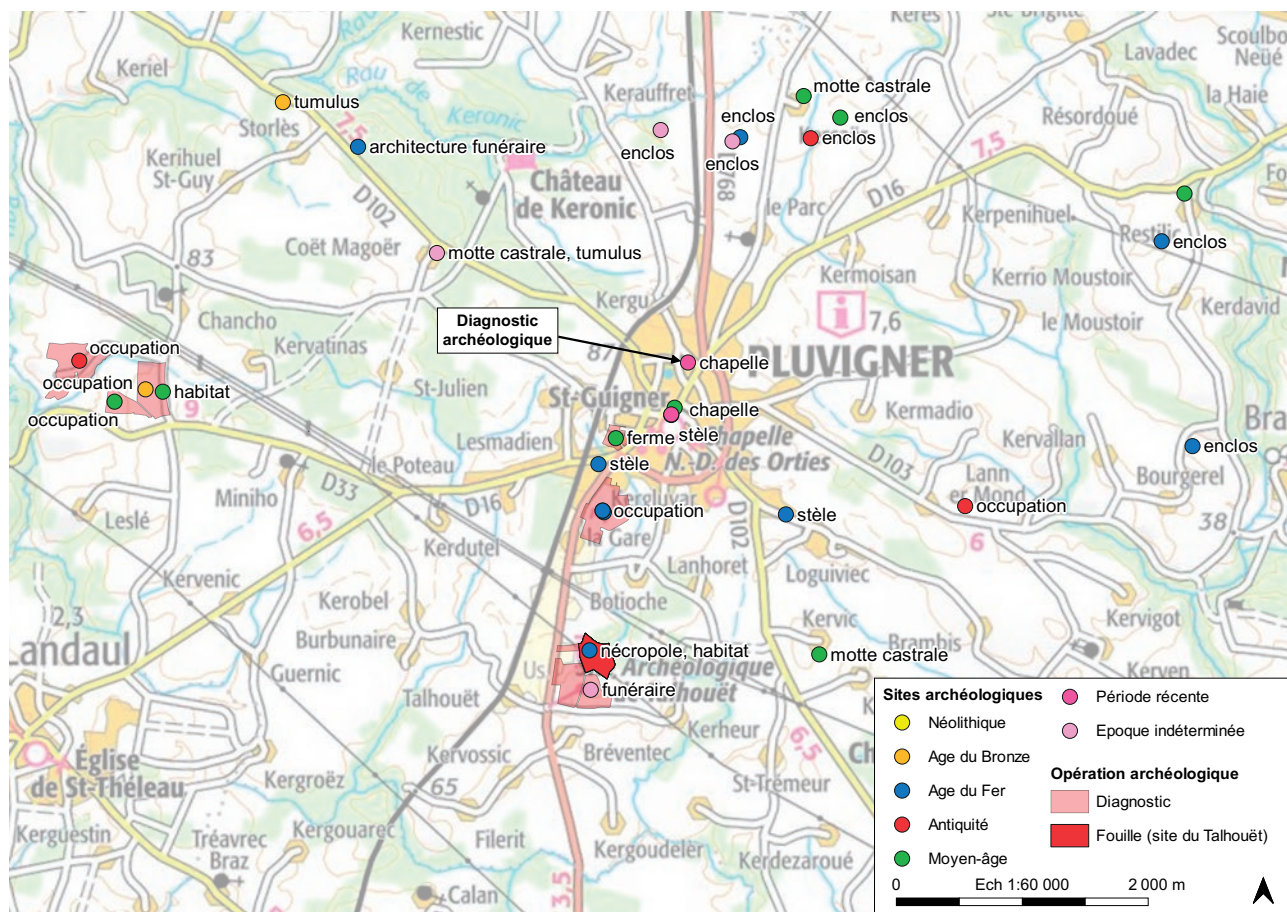
La carte archéologique (DRAC/SRA Bretagne) recense actuellement 37 sites ou indices de sites archéologiques sur la commune de Pluvigner, datant du Néolithique à l'époque moderne (Fig. 9).

L'âge du Fer est la période la mieux représentée avec 15 sites identifiés. Plusieurs stèles ont effectivement été repérées sur la commune ainsi que quelques sites d'habitat, par exemple le site du Talhouët qui a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles programmées entre 1983 et 1988 sous la direction de D. Tanguy (Galliou 2009, p. 266).

La période médiévale, avec 12 occurrences, est également bien représentée. Il s'agit principalement de patrimoine bâti à vocation religieuse (églises, chapelles), de mottes castrales, mais également quelques fermes ou sites d'habitat plus modestes.

L'actuelle opération de diagnostic archéologique est la sixième opération d'archéologie préventive menée sur la commune de Pluvigner. Elle concerne la chapelle Saint-Michel figurée sur le cadastre napoléonien de 1839 et décrite par L. Rosenzweig en 1863 (Rosenzweig 1863, p. 49). D'après sa description, elle pourrait être romane dans son état initial (présence de petits moellons, arc triomphal en plein cintre reposant sur des piliers carrés, fenêtres de style roman). Cette chapelle a également la particularité de posséder un plan rectangulaire avec un chevet plat. Elle a finalement été détruite en 1894 et il n'en reste actuellement aucune trace visible.

Fig. 9 Carte des sites et des opérations archéologiques situés à proximité du diagnostic
© Adrien Etienvre, Inrap



1.4. Méthodologie et moyens mis en œuvre

L'opération de diagnostic archéologique a mobilisé une équipe de deux archéologues du 29 au 31 janvier 2024. Nous pouvons préciser que la surface initialement prescrite a été légèrement agrandie avec l'accord du Service Régional de l'Archéologie et de l'aménageur afin d'intégrer au mieux le plan de la chapelle Saint-Michel figuré sur le cadastre napoléonien de 1839 et plus particulièrement l'angle nord du bâtiment (Fig. 10). Au total, 3 tranchées d'une profondeur de 0,30 à 0,75 m ont été ouvertes sur les 750 m² qui constituaient la surface initiale de l'emprise du diagnostic. Ainsi 14,4 % de la surface ont été sondés, soit 108 m² (Fig. 11).

Fig. 10 Agrandissement de l'emprise prescrite sur fond de plan cadastral napoléonien © Adrien Etienvre, Inrap

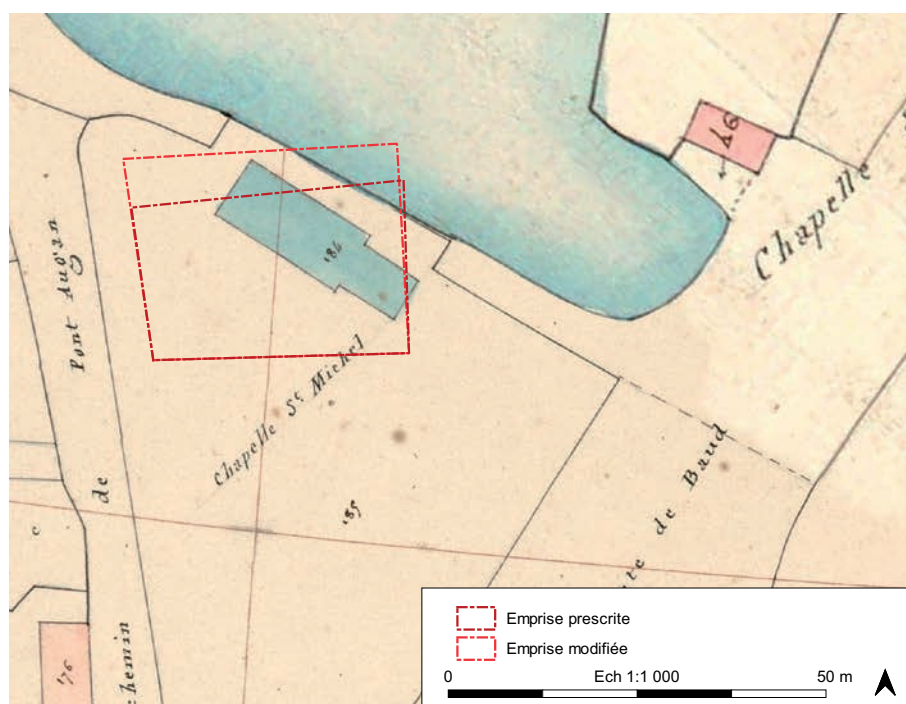
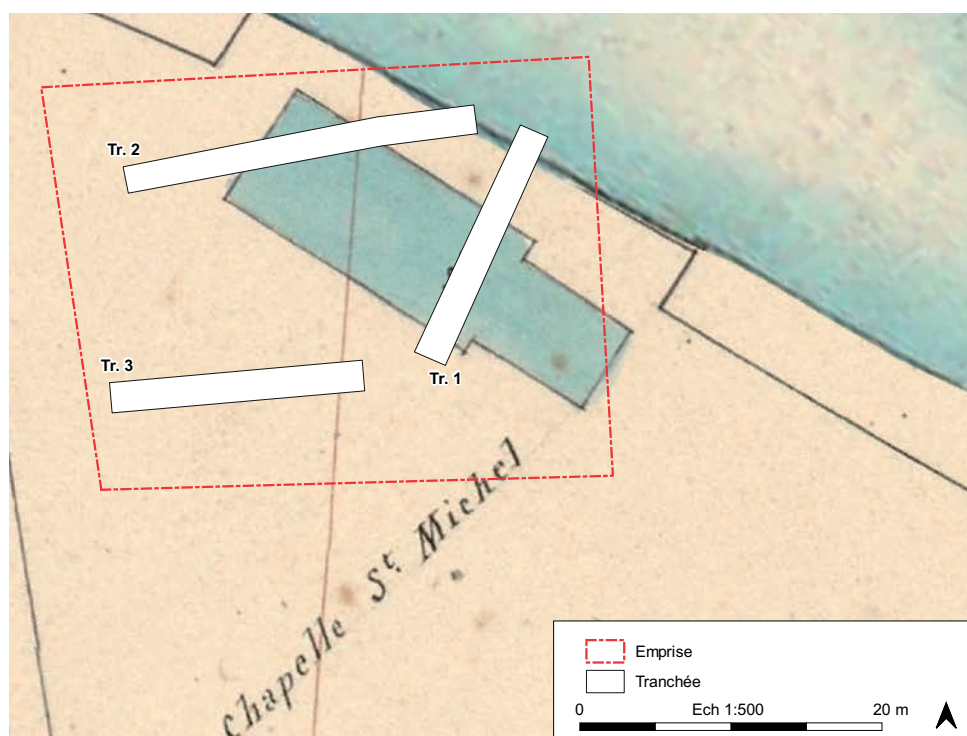


Fig. 11 Plan général des tranchées sur fond de plan cadastral napoléonien © Adrien Etienvre, Inrap



Les tranchées ont été réalisées avec une pelle à chenilles de 15 tonnes munie d'un godet lisse large de 1,9 mètre, en mode rétro. Les sondages ont consisté en un décapage mécanique des niveaux superficiels (terre végétale) jusqu'à l'apparition des potentielles structures archéologiques ou du terrain naturel le cas échéant. Chaque tranchée a été numérotée de 1 à n, dans l'ordre d'ouverture. Les anomalies détectées ont été numérotées de 1 à n, par tranchée. Ainsi, les faits sont enregistrés sous la forme X.Y, avec X représentant le numéro de tranchée et Y le numéro de fait au sein de cette tranchée. Ces données ont été enregistrées sur une minute de terrain, sur laquelle figurent toutes les tranchées et les faits associés dessinés au 1/100. Un relevé a ensuite été réalisé par la cellule topographique de l'Inrap.

Un échantillon de structures a été fouillé manuellement afin de vérifier leur nature archéologique et de réaliser des coupes. Ces dernières ont été photographiées et relevées à l'échelle 1/20. Au terme du diagnostic, l'ensemble des tranchées a été rebouché.

2. Description des résultats

Le diagnostic a permis de mettre en évidence la présence de seulement quatre structures archéologiques. Ces structures, des fosses, ont été mises au jour dans la tranchée 2. Les tranchées 1 et 3 se sont révélées négatives. Aucun tesson de céramique n'a été découvert lors du diagnostic, hormis un tesson de faïence moderne. Une monnaie frappée au XVII^e siècle a toutefois été retrouvée dans la tranchée 1 à 0,5 m de profondeur à environ 3 m de l'extrémité nord-est de la tranchée (Cf 2.2.1 Mobilier numismatique) (Fig. 12).

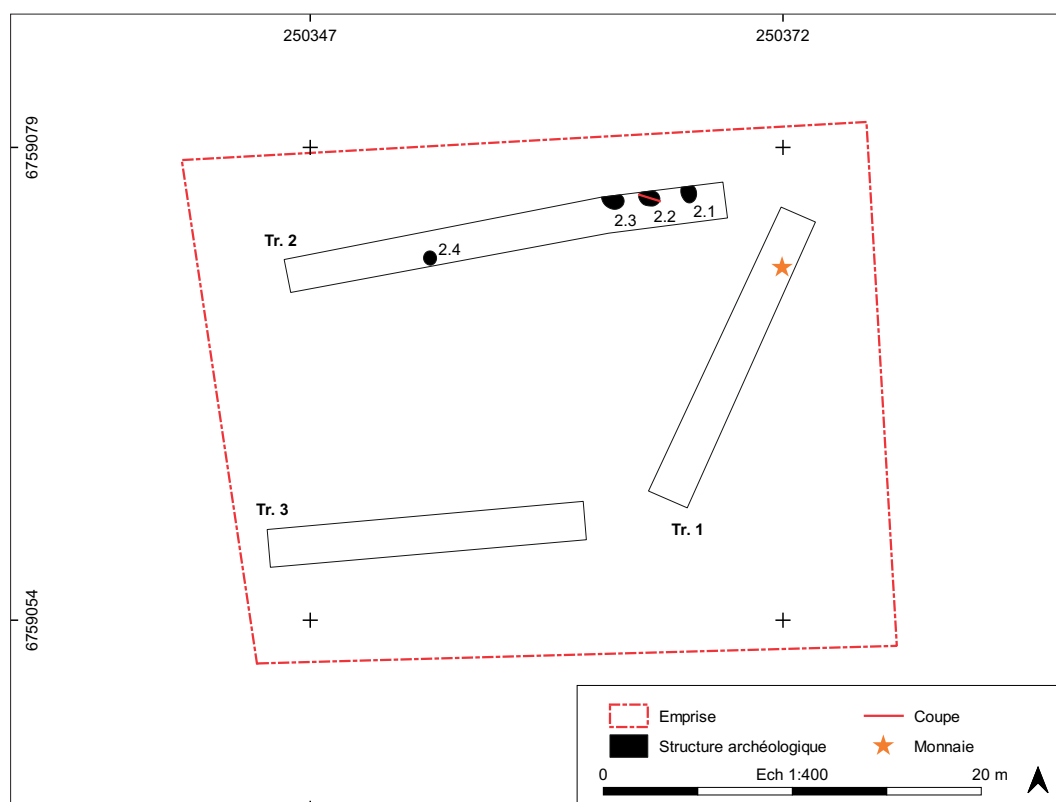
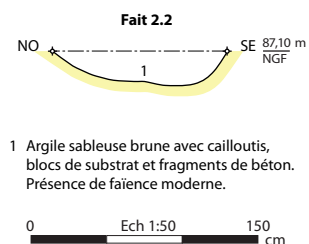


Fig. 12 Plan général des vestiges sur fond cadastral récent © Adrien Etiennevre, Inrap

2.1. Des structures modernes

Les quatre fosses identifiées dans la tranchée 2 mesurent entre 0,7/0,85 m de large pour 0,75/1,1 m de long. Les trois premières (Faits 2.1, 2.2 et 2.3) possèdent un comblement identique composé d'un limon sableux brun clair dans lequel on note la présence de fragments de béton. Une d'entre elles a été testée manuellement (Fait 2.2), elle atteint une profondeur de 0,22 m et un tesson de faïence moderne y a été découvert (**Fig. 13**). La dernière structure (Fait 2.4) possède un comblement composé d'un limon argileux brun foncé d'aspect très récent.

Fig. 13 Relevé et vues en plan et en coupe du Fait 2.2 © Adrien Etienne, Inrap



L'ensemble de ces structures est moderne et elles sont très probablement à mettre en lien avec la présence du terrain de sports localisé en partie sur la moitié nord de l'emprise du diagnostic; le Fait 2.4 se trouve d'ailleurs sur le tracé de la clôture du terrain (**Fig. 14**).

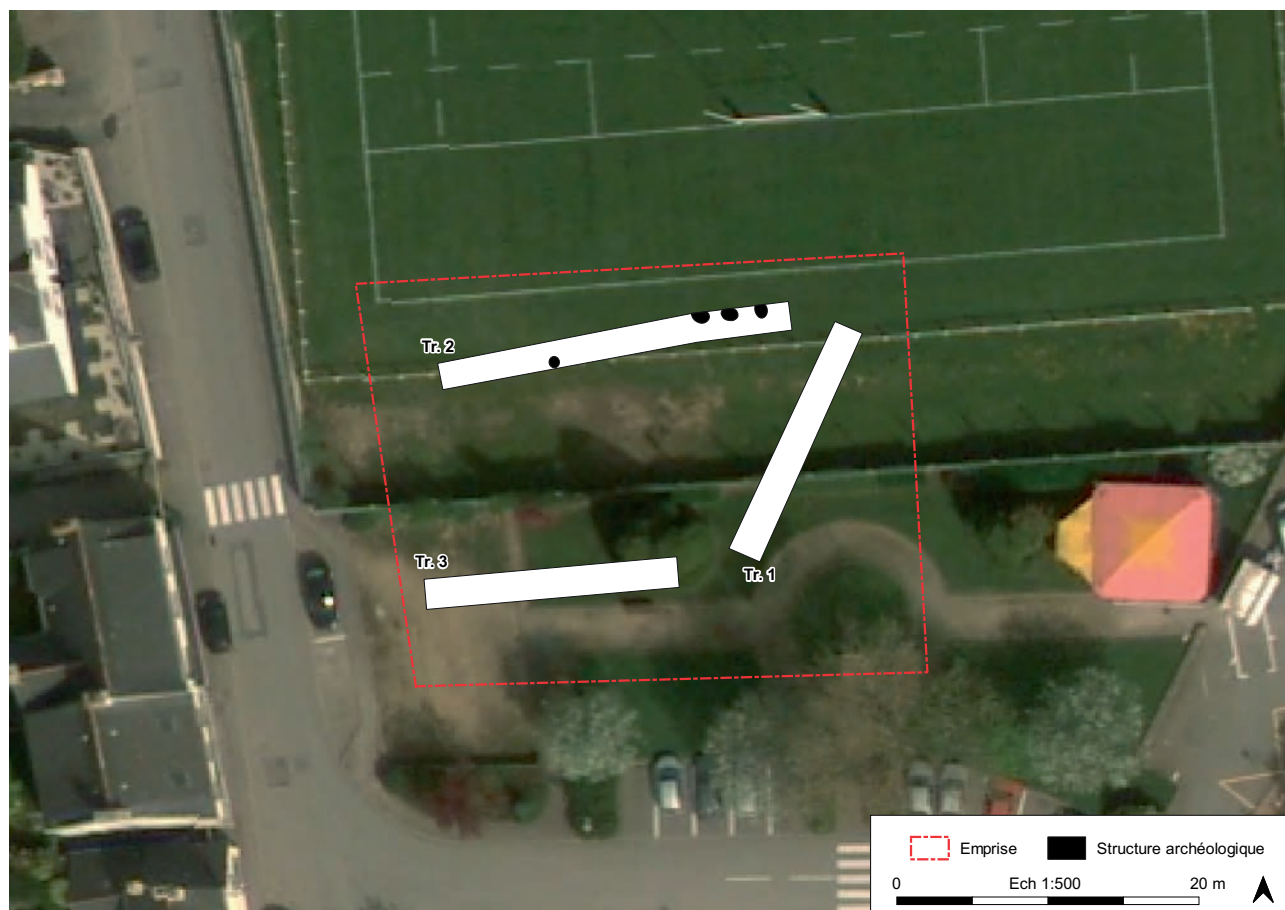


Fig. 14 Plan général des vestiges sur fond de photographie aérienne de 2011 © Adrien Etienne, Inrap

2.2. Étude du mobilier archéologique

2.2.1. Mobilier numismatique (Adrien Etievre, Inrap)

Le diagnostic archéologique mené par Saint-Michel à Pluvigner (Morbihan) a livré 1 monnaie moderne découverte dans la tranchée 1 à environ 3 m de l'extrémité nord-est de la tranchée, à 0,5 m de profondeur.

Il s'agit d'un double tournois frappé en 1640, sous Louis XIII, à la Rochelle. Sa découverte n'appelle pas de commentaire particulier (Fig. 15).

Catalogue des monnaies

Nous donnons le poids des monnaies en grammes, l'orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire et le module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres.

Nous indiquons le degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (Bulletin ITMS, 2, 1995, p. 1-25) :

U0 indéterminé	C0 indéterminé
U1 non à peu usé	C1 non à peu corrodé
U2 légèrement usé	C2 légèrement corrodé
U3 usé	C3 corrodé
U4 fortement usé	C4 fortement corrodé
U5 fruste	C5 entièrement corrodé

Tranchée 1 (environ 3 m du début de tranchée, 0,5 m de profondeur)

Louis XIII (1610-1643) Double Tournois, La Rochelle, 1640
 A/ .LOVIS* XIII* R* [D* FRAN*] ET* NA. - H; Buste à droite
 R/ + DOVBLE[* T]OVRNOIS* 1640; Trois lis posés 2 et 1
 Dy 1373 var.
 2,32 g; 6 h; 19,7 mm; U3; C3



Fig. 15 Monnaie découverte dans la tranchée 1
 © Adrien Etievre, Inrap

Bibliographie

Dy
 DUPLESSY (J.) - Les monnaies
 Françaises Royales de Hugues
 Capet à Louis XVI (987-1793),
 Tome I et II, Paris, 1999.

3. Synthèse et conclusion

Le diagnostic archéologique mené dans la zone sud du parc Saint-Michel sur la commune de Pluvigner (Morbihan), malgré un contexte favorable avec la présence de l'ancienne chapelle Saint-Michel figurée sur le cadastre napoléonien, n'a pas permis de mettre au jour de vestiges archéologiques particuliers.

Aucune trace de la chapelle, détruite en 1894, n'a effectivement été retrouvée; ni aucun élément pouvant attester de la présence d'un probable cimetière situé à proximité de l'édifice religieux.

Dans la mesure où le substrat rocheux apparaît dès 0,30 m de profondeur, les murs de la chapelle n'ont vraisemblablement pas eu besoin d'être ancrés profondément dans le sous-sol. La destruction dont l'édifice a fait l'objet en 1894 aura donc probablement épierré entièrement le bâtiment, ne nous en laissant malheureusement aucune trace.

Il faut également noter que ce secteur de la ville de Pluvigner a été largement remanié dans la deuxième moitié du XX^e siècle avec la construction de baraquements temporaires après la Seconde Guerre mondiale, mais surtout avec l'installation du terrain de sports de la commune. Cet aménagement a probablement été à l'origine d'un vaste terrassement opéré sur la parcelle aujourd'hui diagnostiquée venant perturber les potentiels vestiges de la chapelle Saint-Michel. Les seuls éléments repérés (4 fosses) semblent d'ailleurs pouvoir être mis en relation avec la présence de ce terrain de sports.

Bibliographie

Bibliographie générale

Galliou 2009

GALLIOU (P.) dir. – *Carte archéologique de la Gaule, Le Morbihan*, 56, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des Sciences de l'Homme, 445 p.

Rosenzweig 1863

ROSENZWEIG (L.) – *Répertoire archéologique du département du Morbihan rédigé sous les auspices de la Société polymathique de ce département*, Paris, Imprimerie Impériale, 1863, 234 p.

Sources cartographiques et numériques

Archives départementales du Morbihan [en ligne]
(<https://patrimoines-archives.morbihan.fr>)

Carte archéologique nationale [en ligne]
(<http://atlas.patrimoines.culture.fr>)
État de la connaissance archéologique en Bretagne

Cartes géologiques du BRGM [en ligne]
(<http://infoterre.brgm.fr>)

Cartes géographiques de l'IGN [en ligne]
(<https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/home>)

Table des illustrations

27	Fig. 1	Vue du terrain diagnostiqué depuis le nord-ouest © Adrien Etienvre, Inrap
28	Fig. 2	Localisation du diagnostic sur fond de carte IGN 1/25 000 © Adrien Etienvre, Inrap
28	Fig. 3	Photographie aérienne actuelle © IGN
29	Fig. 4	Photographie aérienne de 2011 © IGN
30	Fig. 5	Photographie aérienne des années 1950 © IGN
30	Fig. 6	Vue de la tranchée 3 depuis l'est © Adrien Etienvre, Inrap
31	Fig. 7	Carte géologique au 1/25 000 © BRGM
31	Fig. 8	Photographies et relevés en coupe des Log 1 et 2 de la tranchée 1 © Alexandre Mahé, Inrap
32	Fig. 9	Carte des sites et des opérations archéologiques situés à proximité du diagnostic © Adrien Etienvre, Inrap
33	Fig. 10	Agrandissement de l'emprise prescrite sur fond de plan cadastral napoléonien © Adrien Etienvre, Inrap
33	Fig. 11	Plan général des tranchées sur fond de plan cadastral napoléonien © Adrien Etienvre, Inrap
35	Fig. 12	Plan général des vestiges sur fond cadastral récent © Adrien Etienvre, Inrap
36	Fig. 13	Relevé et vues en plan et en coupe du Fait 2.2 © Adrien Etienvre, Inrap
36	Fig. 14	Plan général des vestiges sur fond de photographie aérienne de 2011 © Adrien Etienvre, Inrap
37	Fig. 15	Monnaie découverte dans la tranchée 1 © Adrien Etienvre, Inrap

III. Inventaires techniques

Inventaire des faits archéologiques

Tr.	Fait	Type	Comblement	Mobilier	Datation	Niveau d'apparition (m)	Dimensions (L x l, diam) (m)	Profondeur (m)	Sondage
1	Négative								
2	2.1	Fosse	Limon sableux brun clair, présence de blocs de béton	-	Contemporaine	0,5	0,9 x 0,8	-	-
	2.2	Fosse	Limon sableux brun clair, présence de blocs de béton	-	Contemporaine	0,45	1,1 x 0,85	0,22	Manuel
	2.3	Fosse	Limon sableux brun clair, présence de blocs de béton	-	Contemporaine	0,3	0,9 x 0,8	-	-
	2.4	Fosse	Limon argileux brun foncé	-	Contemporaine	0,3	0,75 x 0,7	-	-
3	Négative								

Inventaire du mobilier archéologique

Tr.	Fait	US	Prof.	Iso	Catégorie	Description	Datation
1	-	décapage	0,5	-	monnaie	Double Tournais	1640

Inventaire des documents graphiques

Minute	Fait	Relevé	Echelle	Format
1	2.2	Coupes et plans	1/20	Calque stabiphane A3
	Log 1	Coupe	1/20	Calque stabiphane A3
	Log 2	Coupe	1/20	Calque stabiphane A3
	Log 3	Coupe	1/20	Calque stabiphane A3
	Log 4	Coupe	1/20	Calque stabiphane A3
	Log 5	Coupe	1/20	Calque stabiphane A3

Inventaire des documents photographiques

N° de photo	Description
P1000908	Vue générale avant démarrage opération
P1000909	Vue générale avant démarrage opération
P1000910	Vue générale avant démarrage opération
P1000911	Vue générale avant démarrage opération
P1000912	Vue générale avant démarrage opération
P1000913	Tranchée 1
P1000914	Tranchée 1
P1000915	Tranchée 1
P1000916	Tranchée 1
P1000917	Tranchée 1
P1000918	Tranchée 1
P1000919	Tranchée 2
P1000920	Tranchée 2
P1000921	Tranchée 2
P1000922	Tranchée 2
P1000923	Tranchée 2
P1000924	Tranchée 3
P1000925	Tranchée 3
P1000926	Tranchée 3
P1000927	Tranchée 3
P1000928	Tranchée 3
P1000929	Log 1 (Tr. 1)
P1000930	Log 1 (Tr. 1)
P1000931	Log 1 (Tr. 1)
P1000932	Log 1 (Tr. 1)
P1000933	Log 1 (Tr. 1)
P1000934	Log 1 (Tr. 1)

N° de photo	Description
P1000935	Log 2 (Tr. 1)
P1000936	Log 2 (Tr. 1)
P1000937	Log 2 (Tr. 1)
P1000938	Log 2 (Tr. 1)
P1000939	Log 2 (Tr. 1)
P1000940	Log 2 (Tr. 1)
P1000941	Log 5 (Tr. 3)
P1000942	Log 5 (Tr. 3)
P1000943	Log 5 (Tr. 3)
P1000944	Log 3 (Tr. 2)
P1000945	Log 3 (Tr. 2)
P1000946	Log 3 (Tr. 2)
P1000947	Fait 2.2
P1000948	Fait 2.2
P1000949	Fait 2.2
P1000950	Fait 2.2
P1000951	Fait 2.2
P1000952	Vue générale après rebouchage
P1000953	Vue générale après rebouchage
P1000954	Vue générale après rebouchage
P1000955	Vue générale après rebouchage
P1000956	Vue générale après rebouchage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pluvigner, parc Saint-Michel

Chronologie

Époque médiévale
Moyen Âge
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

Édifice religieux
Fosse

Mobilier

Monnaie

Le diagnostic archéologique mené dans la zone sud du parc Saint-Michel sur la commune de Pluvigner (Morbihan), malgré un contexte favorable avec la présence de l'ancienne chapelle Saint-Michel figurée sur le cadastre napoléonien, n'a pas permis de mettre au jour de vestiges archéologiques particuliers.

Aucune trace de la chapelle, détruite en 1894, n'a effectivement été retrouvée ; ni aucun élément pouvant attester de la présence d'un probable cimetière situé à proximité de l'édifice religieux.

Inrap

Grand Ouest,

37 rue du Bignon,
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40
grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr